COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2017

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas
Excusée : Mme Sandrine Sigonney
Procuration : néant
Secrétaire de séance : M. Gérard Thomas

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2017.

ORDRE DU JOUR

1- Présentation par l'Office National des Forêts (O.N.F.) du prochain plan de gestion de la forêt communale et restructuration foncière

Deux représentants de l'Office National des Forêts présentent au Conseil municipal les grandes lignes du prochain plan de gestion de la forêt communale qui couvrira la période 2017-2026.
Afin d'intégrer les évolutions de l'emprise forestière de la commune sur la période 2007-2016 et d'anticiper celles qui peuvent déjà être prévues sur la prochaine période de gestion planifiée, une restructuration foncière, proposée par l'O.N.F., est unanimement validée par le Conseil.

2- Transfert des zones d'activités économiques du Grand Besançon : évaluation prévisionnelle des charges transférées

Lors de sa séance plénière du 30 mars 2017, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) a validé l'évaluation prévisionnelle des charges liées au transfert au Grand Besançon des 43 zones d'activités économiques (Z.A.E.) à compter du 1er janvier 2017. Les Communes membres étant appelées à se prononcer sur cette évaluation, le Conseil municipal approuve celle-ci par 10 voix pour et 1 abstention.

3- Conventions de mise à disposition et de servitudes de passage Enedis

Dans le cadre de la construction du nouveau poste électrique de Saône, l'assemblée communale approuve plusieurs servitudes de passage de lignes électriques enterrées qui traverseront des parcelles communales, ainsi qu'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un transformateur électrique (à proximité de la façade Est de la salle polyvalente).

4- Tarification des locations de la salle vers l'église

Afin de faire face à des demandes de locations pour lesquelles aucun tarif n'était prévu, le Conseil municipal décide de compléter la grille tarifaire relative aux locations de la salle vers l'église comme suit :

- Assemblées générales d'associations du village, réunions d'organismes de coopération inter-communale auxquels la Commune adhère, et suites d'obsèques : gratuit
- Location de la salle pour 24h00, réservée aux habitants et associations du village : 70 €

- Forfait de 35 € pour une durée de 4h00 maximale qui s'applique, non seulement aux habitants et associations du village, mais également à toutes les demandes extérieures particulières (associations ou particuliers extérieurs au village, entreprises et autres activités à but lucratif quel que soit le lieu du siège social, etc.).

Une caution de 200 € sera exigée à la signature du contrat de location pour toutes les réservations payantes.

5- Ouverture d'un poste d'agent technique à temps complet

L'ouverture d'un poste d'agent technique à temps complet au 1er septembre 2017 donne suite aux contrats à durée déterminée renouvelés depuis plusieurs années pour l'agent territorial des écoles maternelles en poste. Cette évolution permettra, outre un passage de l'agent à plein temps, une nomination stagiaire qui débouchera sur un poste assimilé à un contrat à durée indéterminée.

6- Indemnisation des frais de transport des agents

Afin de lui permettre de compléter la délibération proposée en la retravaillant en groupe d'étude, le conseil municipal décide de reporter ce sujet à une réunion ultérieure.

7- Attribution d'une subvention de lancement à l'association Oxy'Gennes

Une aide financière de 1 500 € est attribuée à la toute nouvelle association Oxy'Gennes (qui remplace Familles Rurales de Gennes) pour permettre son lancement.

8- Décision budgétaire modificative numéro 1 sur le budget forêt

Afin de faire face à un gros chantier de bucheronnage et de débardage de bois à destination de la chaufferie bois (une année de chauffe prévue au budget alors que l'O.N.F. a demandé à l'entreprise titulaire du marché des coupes de bois qui permettront de garantir trois années de chauffe), une prévision budgétaire de 2 000 € est ajoutée à l'article « entretien de bois et forêts ». A la suite de cette opération, le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement (différence entre les recettes prévisionnelles et les dépenses prévisionnelles) s'élève à 37 927 €.

9- Décision budgétaire modificative numéro 1 sur le budget assainissement

Pour permettre l'amortissement de frais d'études (plan topographique) qui ont donné lieu à des travaux de modification de raccordement de la salle polyvalente au réseau d'assainissement, il est nécessaire de basculer le coût des études de son article budgétaire d'origine à celui des travaux (soit 1 380 €). Cette opération permettra, à partir de l'exercice budgétaire 2018, l'amortissement global du chantier (travaux + études) sur la durée légale de 50 ans.

10- Remboursements d'assurance

Deux chèques de remboursements d'assurance, d'un montant global d'environ 2 700 €, seront encaissés sur le budget principal en compensation à des indemnités journalières versées à un agent en congé maternité.

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme

Droit de préemption urbain : La Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une maison rue Derrière Laval (parcelle cadastrée section AA numéro 34 – déclaration du 11 mai).

Dossier accepté : Le 5 mai : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0008 (création d'un garage et modification d'ouvertures existantes – rue de la Maltière – parcelles cadastrées section AB numéros 81 et 82)

Bruit et voisinage

A cette période de l'année où nous passons plus de temps dehors, nous sommes nombreux à nous interroger sur les horaires légaux des travaux bruyants. A titre de rappel, vous trouverez par conséquent ci-après les horaires durant lesquels est autorisée l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique pour le bricolage et le jardinage :

Du lundi au vendredi :	8h30-12h00 / 14h00-19h30
Samedi :	9h00-12h00 / 15h00-19h30
Dimanche et jours fériés :	10h00-12h00

Utilisation du domaine public

L'utilisation du domaine public par les usagers peut se manifester sous deux formes : la forme collective et la forme privative.

1- L'utilisation collective du domaine public correspond à une utilisation anonyme et par l'ensemble de tous. Elle ne nécessite aucune autorisation préalable et est totalement gratuite.
2- L'utilisation privative correspond à l'utilisation du domaine public par un usager identifié. Il n'y a pas de liberté d'usage privatif du domaine public, ce qui signifie qu'à contrario, pour toute utilisation privative, il faut une autorisation préalable qui peut, dans certains cas, nécessiter le règlement d'une redevance.

Pour toute utilisation privative du domaine public (manifestation sportive par exemple), il s'avère donc nécessaire d'obtenir préalablement une autorisation de l'administration (la demande d'autorisation devant être sollicitée au minimum un mois avant la date de la manifestation, en mairie s'il s'agit du domaine public communal).

Les conséquences d'une absence de déclaration sont loin d'être anodines, surtout dans un village tel que Gennes qui possède un plan de prévention des risques technologiques et une zone Natura 2000, deux secteurs susceptibles d'induire des prescriptions. Une manifestation qui se déroule sans autorisation préalable, découverte par exemple par un agent de l'O.N.F. (en zone Natura 2000) ou par la Société Pétrolière Sud Européenne (dans le périmètre du plan de prévention des risques technologiques) risque d'exposer les organisateurs à de sérieux soucis avec la justice.

Si vous organisez une petite manifestation sur le domaine public (même à destination des enfants), qui dépasse le caractère familial, n'oubliez donc pas de solliciter l'accord de la mairie en respectant les délais règlementaires (ceux-ci sont indispensables à la Commune pour consulter les services compétents en fonction des zonages concernés).

Nuisances sonores sous la mairie

Au dire du voisinage (et à la vue de l'état de propreté du lavoir certains matins), les nuisances sonores liées à des rassemblements nocturnes redeviennent fréquentes sous la mairie. Les tentatives passées de discussions ayant toutes échouées, nous n'avons guère d'autre solution que de demander à la gendarmerie d'intensifier ses rondes.

Vitesse excessive

Les plaintes relatives aux véhicules qui circulent trop vite dans le village sont fréquentes, y compris venant de certains… qui conduisent trop vite. Ce petit mot constitue un énième appel au civisme ; chers lecteurs, si vous faites partie de ceux qui n'appréhendent pas totalement les dangers de la routes lorsque vous êtes au volant, faites un effort pour les autres… et pour vous-même.

Concours d'élevage de chevaux Comtois

La section du cheval Comtois de Besançon organise un concours d'élevage dans notre village le samedi 12 août prochain. Le rassemblement aura lieu sur le terrain enherbé situé face à la salle polyvalente.

Communiqué du SYBERT* : Plus faim au restaurant ? Demandez un gourmet Bag !

Saviez-vous qu'un français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an ? Le secteur de la restauration est particulièrement concerné puisqu'il est à l'origine de 14 % du gaspillage alimentaire.

Pour limiter cette pratique, une cinquantaine de restaurateurs du territoire du SYBERT proposent à leurs clients depuis novembre 2015 d'emporter leurs restes de repas ou de boisson, pour continuer à se régaler à la maison !
Le principe est simple : vous n'arrivez pas à finir votre plat, même si celui-ci est délicieux ? Ne culpabilisez plus ! Demandez un Gourmet Bag à votre restaurateur et terminez votre repas plus tard, chez vous.

Le SYBERT souhaite que la pratique du Gourmet Bag se développe davantage de façon à ce que celle-ci devienne un véritable réflexe anti-gaspi. De leur côté, les restaurateurs qui proposent ce service, facilement identifiables grâce au logo « Gourmet Bag » apposé sur leur vitrine, se montrent à l'écoute de leurs clients en s'engageant dans une démarche environnementale et éthique.

3 bonnes raisons d'adopter de Gourmet Bag :

1- Ne vous forcez plus à finir votre assiette ou celle de votre enfant.

2- Ne vous restreignez plus à la commande… terminez par une petite touche sucrée !

3- Participez à la réduction du gaspillage alimentaire !

**Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région, comprenant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les Communautés de communes Loue Lison et du Val Marnaysien)*

Plus d'information sur www.sybert.fr

27ème Raid Suisse-Paris

La 27ème édition du rallye de voitures anciennes Suisse-Paris fera halte sur le parking de notre salle polyvalente le jeudi 24 août prochain (étape Bâle – Beaune). 120 à 150 véhicules arriveront dans notre commune entre 15h30 et 16h30 pour s'octroyer un temps de repos, avant de reprendre la route en direction de la ville-étape bourguignonne.

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le 1er septembre 2017 à 20h00.